



Assermentations décentralisées

Eglise évangélique En raison des restrictions sanitaires, les conseillers de paroisse de l'Eglise évangélique réformée n'ont pas pu être assermentés comme de coutume lors d'un culte organisé dans un endroit central. Ces 99 personnes assumant des tâches de gestion dans 16 paroisses du canton l'ont donc été de manière décentralisée, lors de plusieurs cultes rassemblant un nombre réduit de participants et auxquels participait à chaque fois un membre du Conseil synodal.

Pour l'heure, douze sièges sont encore vacants dans huit paroisses, peut-on lire dans un communiqué. Des élections complémentaires se tiendront ce printemps au plus tard. MRZ